



**ATTESTATION D'ASSURANCE
RESPONSABILITÉ DÉCENNALE**
Fonctionnant selon les règles de la capitalisation

Contrat ASSURANCE CONSTRUCTION
des professionnels du bâtiment



038895/0000000001_00001_00001_01546_000000_FC01_00010_NP_038895_00009



SARL MOST
21 RUE DE COMBOIRE
38130 ECHIROLLES

Attestation valable * pour tout chantier ouvert entre le 01/01/2011 et le 31/12/2011

MAAF ASSURANCES S.A. atteste que le client SARL MOST est assuré sous le numéro 138083662 E 001 et qui exécutés travaux de construction dans le cadre des activités suivantes :

- 4631 MENUISIER POSEUR*****
- 4010 MIROITIER*****
- 4714 POSEUR DE STORES*****

Se référer à l'annexe jointe avec ce document pour les activités tolérées.

est garanti, lorsque sa responsabilité découlant des articles 1792 et 1792-2 du code civil est engagée, par un contrat conforme aux dispositions légales et réglementaires relatives à l'assurance obligatoire dans le domaine de la responsabilité décennale. Sont comprises :

- la garantie effondrement,
- la garantie de bon fonctionnement des éléments d'équipement,
- la responsabilité civile du client dans le cas où celle-ci serait engagée en qualité de sous-traitant vis à vis du locateur d'ouvrage titulaire du marché ou d'un autre soustraitant, dans les conditions et limites posées par les articles 1792 et 1792-3 du code civil et les textes légaux ou réglementaires pris pour leur application.

Ces garanties sont accordées lorsque le marché du client (hors taxes) ne dépasse pas 1 200 000 € pour la réalisation d'un ouvrage de fondation ou d'ossature, ou 400 000 € pour tous autres travaux de construction.

19/12/2010

page 1/3

MAAF Assurances S.A.

Société anonyme au capital de 160 000 000 euros entièrement versé - Entreprise régie par le Code des assurances
RCS Niort 542 073 580 - code APE 6512 Z - N° TVA intracommunautaire FR 38 542 073 580
Siège social : Chaban 79180 CHAURAY
Adresse postale : 79036 NIORT cedex 9 - www.maaf.fr



N° de client : 138083662 E

Nom : SARL MOST

ANNEXE DE L'ATTESTATION D'ASSURANCE RESPONSABILITÉ DÉCENNALE

COMPLÉMENT SUR VOS ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES

4631 MENUISIER POSEUR :

- Cette activité comprend également les travaux de :
 - Pose de chassis sur toit (skydomes, velux) et puits de lumière,
 - Pose de faux plafonds,
 - Bardage bois,
 - Pose de fermetures bâtiment quel que soit le matériau,
 - Pose de parquets traditionnels ou collés,
 - Pose de parquet flottant quelle que soit son épaisseur,
 - Pose de cloisons sèches.

La présente annexe est indissociable de l'attestation d'assurance responsabilité décennale éditée ce même jour et ne saurait être appréciée isolément. Ces documents valent ensemble présomption simple d'assurance pour les seules périodes indiquées et ne peuvent engager MAAF ASSURANCES S.A. en dehors des limites précisées par les clauses et conditions du contrat auquel ils se réfèrent et dont l'assuré a pris connaissance.

19/12/2010

page 3/3

MAAF Assurances S.A.

Société anonyme au capital de 160 000 000 euros entièrement versé - Entreprise régie par le Code des assurances
RCS Niort 542 073 580 - code APE 6512 Z - N° TVA intracommunautaire FR 38 542 073 580
Siège social : Chaban 79180 CHAURAY
Adresse postale : 79036 NIORT cedex 9 - www.maafr.fr